RF
Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/02/2023
046-214602096-20230217-DE_2023_04-DE

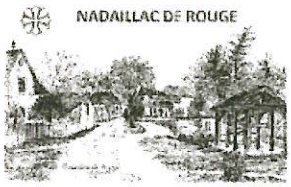

République française

Département du Lot

COMMUNE DE NADAILLAC DE ROUGE

Séance du 17 février 2023 18 heures 30

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants: 10

Date de la convocation: 07/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept février l'assemblée régulièrement convoquée,s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CHASTRUSSE

Présents : Francis CHASTRUSSE, Didier LAJUGIE, Jean-Jacques LAJUGIE, Nathalie LEYDIS, Stephane PRUNIERE, Christine BOSREDON, Florence LAFAGE, Agnes LEBRUN REDOULOUX, Tatiana MIERMON

Représentés: Agnes EHRENFELD par Francis CHASTRUSSE

Excusés: Jean-Marc PARJADIS

Absents:

Secrétaire de séance: Tatiana MIERMON

Objet: Compte administratifs et Compte de gestions 2022 - DE_2023_04

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BOSREDON Christine

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par BOSREDON Christine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		26 610.01		146 740.36		173 350.37
Opérations exercice	9 388.78	5 036.66	116 818.89	146 387.45	126 207.67	151 424.11
Total	9 388.78	31 646.67	116 818.89	293 127.81	126 207.67	324 774.48
Résultat de clôture		22 257.89		176 308.92		198 566.81
Restes à réaliser	132 700.00	12 646.00			132 700.00	12 646.00
Total cumulé	132 700.00	34 903.89		176 308.92	132 700.00	211 212.81
Résultat définitif	97 796.11			176 308.92		78 512.81

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

RF
Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/02/2023
046-214602096-20230217-DE_2023_04-DE

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, ainsi que le compte de Gestion dressé, par receveur Madame Josette GOYETCHE.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous

Pour copie conforme.
Le Maire,

Francis CHASTRUSSE

Mairie NADAILLAC DE ROUGE
Lot

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 20 / 09 / 2023
et publié ~~ou notifié~~
le 20 / 09 / 2023

Le Maire, Francis CHASTRUSSE

Mairie NADAILLAC DE ROUGE
Lot

RF
Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/02/2023
046-214602096-20230217-DE-ARRETE

V
A

ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES :
Pour : 10
Contre :
Abstentions : 0

Date de convocation : 07/02/2023

Présenté par (1), la première Adjointe, Mme Christine BOSREDON.
A , le
NADAILLAC de Rouge le 17 février 2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le Nadaillac de Rouge le 17 février 2023.
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Mairie NADAILLAC DE ROUGE Lot

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/02/2023
046-214602096-20230217-DE_2023_05-DE

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 07/02/2023

Présenté par (1) , Mme CHRISTINE BOSREDON, Première Adjointe.
A , le Nadaillac de Rouge le 17 février 2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
A , le Nadaillac de Rouge le 17 février 2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : .